

Décret du comité de Législation nommant le citoyen Mouton au comité de Luxeuil (Haute-Saône), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794)

Charles-François Oudot

Citer ce document / Cite this document :

Oudot Charles-François. Décret du comité de Législation nommant le citoyen Mouton au comité de Luxeuil (Haute-Saône), lors de la séance du 5 frimaire an III (25 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CII - Du 1er au 12 frimaire An III (21 novembre au 2 décembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2012. p. 173;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2012_num_102_1_19731_t1_0173_0000_4

Fichier pdf généré le 15/07/2019

b

40

La Convention nationale, sur la proposition [d'OU DOT au nom] du comité de Législation, nomme, pour remplir les fonctions de membre du conseil de Luxeuil [Haute-Saône], à la place du citoyen Desgranges, le citoyen Jean-François Mouton, ex-membre du comité de Luxeuil.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (104).

c

La Convention nationale, sur la proposition [d'OU DOT au nom] du comité de Législation, nomme, pour remplir les fonctions d'agent national près le district de Lure, département de la Haute-Saône, vacantes par l'option du citoyen Parmentier, notaire, le citoyen Grosjean, ci-devant huissier, demeurant à Lure [Haute-Saône] ; et pour remplir celles de membre du conseil d'administration dudit district, à la place du citoyen Duchou, le citoyen Joseph Beaumann, aussi demeurant à Lure.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires à la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (105).

d

La Convention nationale, sur la proposition [d'OU DOT au nom] du comité de Législation, nomme pour remplir les fonctions d'administrateur du district de Tonnerre [Yonne], à la place du citoyen Cholay, le citoyen Pihet, ci-devant secrétaire du district.

La commission des Administrations civiles, police et tribunaux, est chargée de prendre les mesures nécessaires pour la prompte exécution du présent décret, qui ne sera point imprimé (106).

(104) P.-V., L, 103-104. C 327 (1), pl. 1431, p. 25. Oudot rapporteur selon C*II, 21.

(105) P.-V., L, 104. C 327 (1), pl. 1431, p. 28. Oudot rapporteur selon C*II, 21.

(106) P.-V., L, 104. C 327 (1), pl. 1431, p. 29. Oudot rapporteur selon C*II, 21.

La Convention nationale, sur la proposition [d'OU DOT au nom] de son comité de Législation, décrète :

L'administration du district, la municipalité et le conseil de la commune de Montfort-le-Brutus [ci-devant Montfort-l'Amaury, Seine-et-Oise] sont composés ainsi qu'il suit :

DIRECTOIRE DU DISTRICT

Administrateurs

LES CITOYENS,

Lebeau (Pierre), de Montfort.

Aubry, ex-député à l'Assemblée constituante, à la place de François-Jacques-Toussaint Claye, de Garancières [Seine-et-Oise],

Roucher (Pierre), de Montfort,

Duvivier, de Remi-l'Honoré [ci-devant Saint-Remy-l'Honoré, Seine-et-Oise].

Agent national

Le citoyen Durville de Neauphle-la-Montagne [ci-devant Neauphle-le-Château, Seine-et-Oise].

CONSEIL GÉNÉRAL DU DISTRICT

Membres

LES CITOYENS,

Croix, de Mondreville [Seine-et-Oise].

Latrusse (Alexandre), de Neauphle-la-Montagne.

L'Eté (Philippe), cultivateur au Mesnil [ci-devant Le-Mesnil-le-Roi, Seine-et-Oise], à la place de Choignes, de Thoiry [Seine-et-Oise].

Chiquier, cultivateur et marchand chaulournier à Garancières, à la place de Foulon.

Dumesnil (Jean-Jacques), de Bazainville [Seine-et-Oise].

Teston (Pierre), de Neauphle-le-Vieil [Seine-et-Oise].

Martin, cultivateur aux Gatines, commune de Plaisir [Seine-et-Oise], à la place de Thomas-Alexandre Gambier, de Montfort.

Marquet (Jacques), entrepreneur de bâtimens, à la place de François-Louis Duperche, de Montfort.

Secrétaire

Le citoyen Lhermite (Antoine), de Montfort.